

INFO

Aduhme

Dans ce numéro

**27**

c'est le nombre de mesures que le gouvernement a pris à l'occasion de la table ronde sur l'efficacité énergétique qui a été lancée le 31 mai 2011 et dont le programme a été présenté le 16 décembre dernier par l'ex-Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet.

Notre Fédération d'agences locales de l'énergie et du climat (FLAME), que j'ai l'honneur de présider, avait engagé une action auprès du cabinet de NKM pour participer à cette table ronde mais en vain. Au final, eu égard à la teneur des actions, nous ne pouvons nourrir aucun regret quant à notre non-participation à ces réflexions ; en effet, même si certaines actions envisagées à l'instar de l'extinction des enseignes lumineuses commerciales de 1h00 à 6h00 du matin sont symboliques, ce programme d'actions présente un caractère peu ambitieux et s'inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement. On y parle d'étudier et d'approfondir des réflexions, d'inciter, d'engager des accords volontaires, de prolonger des dispositifs existants, d'ouvrir des pages internet... bref, rien de bien neuf sous le soleil alors que l'urgence énergétique et climatique pèsent de plus en plus.

Le manque d'ambition de ces mesures a quelque peu laissé pantois les acteurs du monde de l'énergie durable, à l'heure où les pics de consommation électrique des derniers grands froids nous font de plus en plus redouter un énorme black-out. Simples mesures politiques, souci de prolonger l'effet Grenelle... Certes, on pourrait les comprendre en période de crise économique mais au contraire la rénovation énergétique notamment du bâti quel qu'il soit (résidentiel, tertiaire, public...) et qui représente plus de 40 % de la facture énergétique nationale, peut être générateur d'une relance économique forte et créatrice d'emplois. En outre, elle allègerait notre crainte de voir le réseau électrique exploser sous notre demande effrénée. Or, il faut pour cela que l'Etat donne un signe fort... Mais là, ce n'est qu'une question de volonté politique.

Danielle AUROI
Présidente



→ TEMOIGNAGE DE DIDIER LAVILLE,
MAIRE D'AULNAT
P.5



→ EDITION DU GUIDE PLU ET ÉNERGIE
P.7



→ APPEL À PROJETS :
RÉHABILITATION
BÂTIMENT BASSE
CONSOMMATION
À QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE
P.11



Éclairage public :
quelles sont les marges
de manœuvre pour
les collectivités ?

ECLAIRAGE PUBLIC : QUELLES SONT LES MARGES



L'arrivée de l'éclairage public dans nos villes et campagnes a pendant longtemps été vécue comme un signe de modernisme et d'accès à des services d'un territoire développé. Or aujourd'hui, même si pour bon nombre de nos concitoyens l'éclairage public est apprécié comme un véritable service public voire un dû, l'évolution progressive de ses coûts et son impact sur la biodiversité, l'observation des astres, etc. conduisent les élus à se poser de vraies

questions sur son optimisation et ses usages. Certes, l'éclairage public est souvent perçu comme un sujet ô combien délicat par les élus car tant apprécié par leurs administrés, mais il constitue aussi un premier témoignage visible de l'engagement d'une commune en termes de réduction de sa consommation énergétique et support à la mobilisation des citoyens. D'autant plus qu'il ne s'agit pas de retirer ce service, mais de mieux éclairer suivant les vrais besoins.



Genèse de l'éclairage public en France

Apparu en France sous le régime de Louis XIV pour lutter contre l'insécurité dans certains quartiers de Paris, l'éclairage public ne s'est réellement développé qu'avec l'électrification du pays à partir du XX^e siècle. C'est à cette période que se développe une vie nocturne à part entière (cabarets, clubs, etc.) avec le début du travail de nuit... Ce développement sera de même accéléré par la croissance du parc automobile français.

Les dimensions commerciales et touristiques de l'éclairage public sont apparues plus récemment avec le développement de mise en lumières temporaires ou permanentes, principalement sur des éléments de patrimoine et d'enseignes publicitaires. C'est ainsi que l'on aboutit aujourd'hui à une multiplication du nombre de points lumineux en France comme à l'échelle du globe. En 10 années, le parc a crû de plus de 30 % en France pour atteindre près de 9 millions de lampes installées et une puissance électrique appelée équivalente à une tranche nucléaire récente à pleine charge, soit 1 260 MW.



Service public ou service "au" public...

A l'évidence et après étude approfondie des textes de loi et autres jurisprudences, il n'existe pas de droit à l'éclairage public. Aussi, tout citoyen requérant auprès du premier magistrat de sa commune par exemple, l'implantation d'un mât d'éclairage pour mieux éclairer le chemin d'accès à sa propriété, pourrait se voir aisément réserver une suite défavorable à sa demande.

Au même titre, l'absence d'éclairage public ne pourrait être le seul motif invoqué pour conduire la Municipalité devant le Tribunal Administratif en cas d'accident d'un tiers qu'il soit piéton ou automobiliste. En effet, l'éclairage n'est qu'un élément constitutif de la sécurité de l'espace public : l'absence de panneaux de signalisation, un trottoir ou une chaussée déformée concourent aussi à la circulation sécurisée des individus. Aussi, même si le risque zéro n'existe pas en la matière, il est cependant fortement limité et la mise en application de l'extinction en milieu de nuit ne saurait inquiéter le Maire. Par contre, si la preuve d'un défaut d'éclairage par manque d'entretien devait être apportée, la responsabilité du Maire pourrait être engagée.

Pour plus d'information sur ces aspects juridiques, l'Aduhme dans le cadre de son service de Conseil en énergie partagé a missionné Me Joël THALINEAU pour l'approfondissement de la question de la responsabilité du Maire quant à l'éclairage public. Cette note est consultable sur le site Internet de l'Aduhme dans l'espace de téléchargement.



Me Joël THALINEAU

Pourquoi une hausse accélérée du tarif de l'éclairage public ?

C'est le constat que l'on observe depuis près d'un an maintenant, alors que l'augmentation avait été amorcée depuis longtemps. Cependant, sous le coup de la Loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité), l'évolution de la Taxe locale sur l'électricité (TLE) convertie en Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), son augmentation (+ 9 €/MWh en 2011) et son application sur l'éclairage public, combinée à l'augmentation d'autres taxes à l'instar de la Contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE, + 3 €/MWh) et à celle du prix du kWh électrique (+ 12 € le MWh d'ici 2015 demandés par EDF), auxquels il faut ajouter la TVA et la récente

DE MANŒUVRE POUR LES COLLECTIVITÉS ?

hausse sur le volet abonnement de 5,5 à 7 %, ont eu raison d'un coût de l'éclairage public à bon marché. Ce sont ainsi entre 15 et 18 % sur l'année 2011 et 5 % prévus en 2012 de hausses constatées et à venir...

On peut comprendre ainsi que l'éclairage public, qui représente environ 40 % de la facture électrique des communes, 20 % de leur facture d'énergie, soit entre 8 et 10 € par habitant en moyenne, commence à sérieusement préoccuper les élus des collectivités, dont on sait que les marges de manœuvre financière se réduisent à peau de chagrin. Ainsi par anticipation, certaines communes ont pris la nette décision d'engager des actions sur l'amélioration de la performance énergétique de leur parc et l'adaptation des horaires à l'usage de leurs concitoyens.

Les impacts de l'éclairage public sur l'environnement et les évolutions législatives pour lutter contre ces nuisances

La production et *de facto* la consommation d'électricité en France ne sont pas neutres en matière de gaz à effet de serre. En effet, selon une étude de l'ADEME et de Réseau de transport de l'électricité (RTE – filiale du groupe EDF), le poids carbone du kilowattheure électrique français est estimé à quelque 119 gCO₂/kWh du fait du recours à des centrales de charbon pour effacer les pointes de

consommation auxquelles concourt l'éclairage public entre 17h et 20h.

Quant à l'impact sur biodiversité, pour rappel, l'éclairage artificiel contribue à l'altération du processus de photosynthèse des espèces végétales. Pour ce qui est des animaux, le parc d'éclairage public participe à une fragmentation des milieux (barrière entre les populations) et génère une désorientation des espèces dans les chaînes de migration, reproduction et pollinisation.

Enfin, le sommeil de l'Homme est aussi impacté par la lumière intrusive dans les logements en ville qui « met en veille » les cycles biologiques (annuels et journaliers) en déréglant notamment la production d'hormones. Et quel désastre pour l'observation des astres. L'ANPCEN, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, représentée en Auvergne, saura mieux vous renseigner sur ces effets.

Face à ces constats, lois et décrets se sont succédé pour tâcher de réduire les nuisances de l'éclairage public avec notamment :

→ **Les principes de précaution et de prévention de la Loi Barnier** de 1995 engagent à agir : "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable".

→ **La Loi Grenelle II, promulguée en juillet**

2010, a instauré un principe de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses. Le décret « prévention et limitation des nuisances lumineuses » paru en juillet 2011, structure le volet opérationnel de cette réglementation : deux arrêtés devraient paraître en 2012 pour décrire les modalités d'application de ce principe de limitation des nuisances lumineuses.

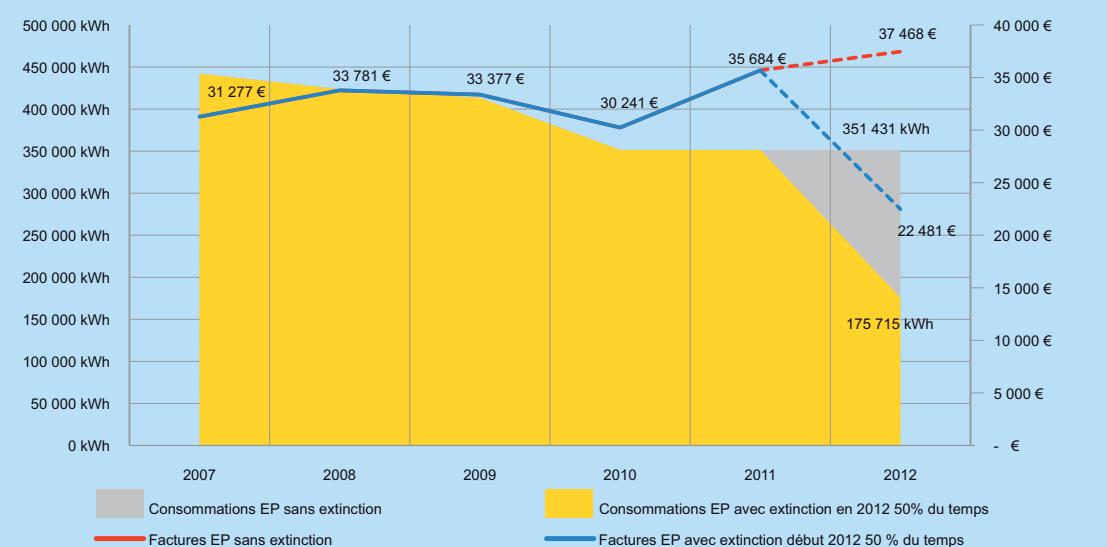
→ **Des schémas régionaux** de cohérence écologique SRCE devraient être liés aux documents d'urbanisme.



Des résultats attendus probants

La commune d'Aulnat a engagé depuis 2009 des travaux sur une partie significative de son parc de lanternes et d'armoires, afin d'en améliorer l'efficience. Même si ses consommations ont baissé, la facture a quant à elle subi une forte augmentation en 2011, encaissant comme toutes les collectivités, les évolutions du coût du kWh électrique sur ce poste.

La mise en œuvre de l'extinction en milieu de nuit en 2012 (50 % du temps en moyenne) lui permettra de diviser par 2 ses consommations (176 MWh économisés) et de baisser de près de 40 % sa facture, soit près 15 000 € de dépenses de fonctionnement en moins pour cette première année.





Enfin, récemment, dans le cadre des 27 mesures promulguées suite à la Table Ronde sur l'Efficacité Energétique, l'action cinq prévoit de fixer une obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1h et 6h du matin. Cette mesure devrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2012. Si elle est effectivement appliquée, elle devrait permettre une économie globale de 700 GWh, ce qui équivaudrait à la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de 260 000 ménages.

La démarche globale à entreprendre

Bien évidemment, l'extinction en milieu de nuit peut s'avérer être une solution simple, rapide, souvent peu coûteuse en investissement, permettant de rapidement diminuer la facture inhérente à la consommation électrique du parc d'éclairage de quelque 40 %, ce qui, il faut bien l'avouer, n'est pas négligeable. Dans ce cas,

certaines mesures de précaution doivent être prises (cf. ci-après).

Ainsi, une lampe de 300 W fonctionnant la moitié du temps consommera autant d'électricité qu'une lampe de 150 W allumée toute la nuit. Aussi, il convient parallèlement d'engager une réflexion de fond sur son éclairage, sa performance et même son utilité à certains endroits du territoire.

Cette démarche globale peut se structurer autour des points suivants :

Etape n°1 : établir un état des lieux complet et précis des foyers lumineux constituant le parc d'éclairage de la collectivité. Pour ce faire, le Syndicat intercommunal électricité gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63) travaille actuellement à l'élaboration d'une cartographie qui permettra de répertorier l'ensemble de ces éléments pour le compte des 463 communes du département adhérant à son service éclairage public.

Etape n° 2 : évaluer les besoins d'éclairage par zone en fonction des usages des voies de circulation et des espaces publics ce qui permettra de faire les choix techniques adaptés. A cette occasion, c'est la possibilité de retirer tout foyer lumineux dont la présence n'est pas justifiée et que l'on estime généralement à 10 % (sortie d'agglomération par exemple). Cette

étape peut être réalisée par la collectivité elle-même appuyée en cela par l'indispensable expertise technique d'un éclairagiste.

Etape n°3 : mieux gérer les périodes et niveaux d'éclairage avec notamment des solutions techniques maîtrisées à l'exemple des radio-lites, des horloges astronomiques, des détecteurs de présence ou bien encore des variateurs de puissance. Là encore, le SIEG peut établir des plans d'intervention et un chiffrage financier.

Etape n°4 : installer des lanternes plus efficaces en adaptant au mieux leur puissance aux besoins d'éclairage, travaillant sur l'orientation du flux lumineux, etc. Le SIEG peut établir des propositions techniques ; des spécialistes telle que l'AFE (Association Française de l'Eclairage) peuvent vous apporter des conseils.

Etape n° 5 : engager la réflexion sur l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit... Quoique cette étape peut être engagée en phase 0 puisque rapide, simple, sans investissement conséquent la plupart du temps et très rentable. Qui plus est, sa mise en œuvre génère des économies qui peuvent être réinvesties dans l'amélioration de la performance énergétique du parc d'éclairage.

Une communication essentielle pour engager l'extinction de l'éclairage public

L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit n'est pas chose aisée, lorsque les administrés le considèrent comme un dû inaliénable.

Pourtant, il ne revêt aucun caractère de service public et le Maire, par simple arrêté municipal, pourrait organiser son extinction. Il convient néanmoins d'informer la population de cet engagement municipal et de réfléchir à adapter au mieux le temps d'éclairage aux réels besoins. Il s'agit alors de faire entendre ce principe de « juste service au public ».

questionnement des administrés : elle est aussi un gage de concertation, notamment sur la définition des plages horaires d'extinction.

Il s'agit en effet de régler ces dernières en fonction des habitudes de vie des administrés. Bien souvent, on retrouve les schémas suivants : du dimanche au jeudi de 23h/23h30 à 4h/4h30 et du vendredi au samedi de minuit à 5 h 00 du matin. Certaines collectivités vont même, sur la période estivale, jusqu'à ne pas allumer au regard des courtes nuits. D'autres également, ont fait le choix de maintenir les soirs de fête l'éclairage toute la nuit. Ces rencontres avec les habitants sont aussi pour la Commune l'occasion de montrer la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et plus largement des ressources, portant le message selon lequel nous ne pourrons plus vivre au rythme de consommation du dernier siècle.

Certaines communes ont même procédé à des enquêtes et des référendums pour apprécier la

réaction de leur concitoyen avec la plupart du temps des retours très positifs.

TROIS AFFICHES A3

2 VERSIONS EXISTANTES : AVEC ET SANS BANDEAU VIERGE POUR INSERTION DE MESSAGES



L'Aduhme tient à la disposition des collectivités du Puy-de-Dôme une exposition, des flyers d'information, des affiches "peur du noir" ainsi que des modèles d'arrêtés municipaux rédigés par Me Joël THALINEAU.



Pour ce faire, la collectivité pourra user de ses propres moyens de communication (bulletin municipal, site internet) ou bien encore éditer à l'occasion une plaquette explicative. La réunion publique n'est pas une obligation en soi mais elle peut permettre de répondre à certains

TÉMOIGNAGE DE DIDIER LAVILLE, MAIRE D'AULNAT

“Une ville, c'est beau la nuit”

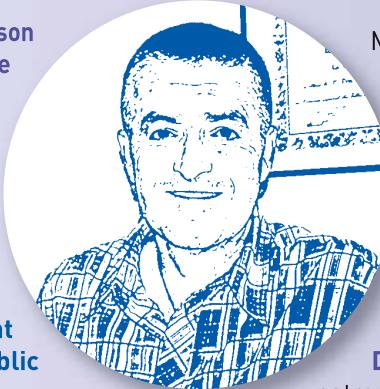
La Ville d'Aulnat a procédé à l'extinction de son éclairage public depuis le 6 janvier 2012. Cette coupure nocturne devrait conduire à une baisse sensible de la facture d'électricité de quelque 15 000 €. Elle extinction s'accompagne bien entendu parallèlement d'un travail sur l'amélioration de la performance énergétique des points lumineux. Echange sur l'expérience d'Aulnat avec son maire Didier LAVILLE.

Aduhme : quelles sont les motivations qui ont conduit votre commune à éteindre son éclairage public en milieu de nuit ?

Didier LAVILLE : l'extinction de l'éclairage public entre dans le cadre de notre projet prospectif « Aulnat 2020 » (agenda 21), avec en fil conducteur, le développement durable. Cette notion bien souvent galvaudée et –il faut l'avouer – parfois un peu abstraite, doit pourtant guider le développement de nos sociétés. Il faut se convaincre que l'on ne peut plus vivre comme avant. De ce postulat, notre Municipalité tâche d'appliquer de nouveaux modes de guider le développement de la cité, tant sur la production des déchets, que la gestion de l'eau... et bien entendu l'énergie. L'extinction de l'éclairage public s'est ainsi imposée tout naturellement comme une mesure simple mais efficace à mettre en œuvre. Au-delà de l'engagement municipal, nos concitoyens et partenaires comprennent notre position et la partagent ; j'en veux pour preuve Auvergne Habitat qui, sur trois ensembles d'immeubles, a procédé à l'extinction des éclairages de ses propres bâtiments.

Quel premier bilan faites-vous ? Avez-vous constaté des difficultés suite à l'extinction ?

Didier LAVILLE : nous avions pris soin dès le départ d'associer la population à notre démarche partant du principe que sans leur implication, la tâche serait plus dure. Aussi, la commune d'Aulnat a procédé à une phase d'enquête, puis de communication via nos médias de communication et l'édition d'une plaquette « voyons la nuit sous un autre jour » distribuée à l'ensemble de nos concitoyens. Cette phase intense d'information a sûrement contribué à faire comprendre notre démarche aux aulnatois. Bilan des courses : une seule remarque nous est parvenue « on n'y voit pas clair, la nuit ! ». Ce fut l'occasion de rappeler que la



Municipalité, dans le cadre de travaux de renouvellement du centre urbain, va procéder à la création de vrais trottoirs. La circulation de jour comme de nuit en sera ainsi facilitée. La police nationale pensait que cela se passerait plus mal.

Les voilà rassurés !

Quels conseils donneriez-vous à une collectivité qui souhaite s'engager également sur la voie de l'extinction ?

Didier LAVILLE : j'ai toujours l'habitude de dire « la patrouille vous ratraperai... ». Il faut en effet commencer à penser et à vivre autrement. Si nous poursuivons nos modes de consommation et de vie actuels, le choc risque d'être rude face à l'amenuisement des ressources et des richesses de la Terre. La conviction des élus – et de nos concitoyens – doit amener à expérimenter et mettre en œuvre des solutions de sobriété énergétique comme l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit par exemple.

Il faut tenter de convaincre nos administrés ; il faut qu'ils s'approprient durablement ces nouveaux modes de vie pour contribuer à réduire l'impact de nos sociétés sur notre environnement.

Pour ce qui est de l'extinction en milieu de nuit, la collectivité doit tâcher de comprendre les habitudes de vie de ses administrés, notamment en affinant les créneaux horaires d'extinction. Pour ce qui est d'Aulnat, la coupure nocturne pratiquée porte sur les créneaux horaires suivants : soit de 23h00 à 4h00 du matin du dimanche au jeudi, soit de 1h00 à 5h00 du matin du vendredi au samedi. Nous avons même pensé à laisser notre ville éclairée pour les jours de fête tels que le 14 juillet ou les fêtes de fin d'année.

Enfin, il est indispensable d'évaluer pour mieux restituer à nos administrés. Aussi, nous avons prévu avant l'été d'organiser une réunion avec les habitants pour faire état des avancées, des économies d'énergie et financière, de l'évolution des incivilités, etc. A cette occasion, nous sollicitons des compétences et expertises externes à notre commune à savoir l'Aduhme, la police nationale, etc.

Trophée du SIEG à la FNCCR



A l'occasion des dernières Assises nationales de l'énergie et du climat qui se sont tenues à Dunkerque, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a procédé à la remise du Grand prix des certificats blancs (ou certificats d'économie d'énergie).

Cinq collectivités ont été récompensées, parmi lesquelles le Syndicat intercommunal électricité gaz du Puy-de-Dôme pour une action d'ampleur sur l'éclairage public. Le Syndicat gère en effet 115 800 foyers lumineux dont 27 000 ballons fluorescents vétustes.

Le remplacement d'une tranche de 2 000 ballons fluo par an par de nouvelles sources performantes associées à des ballasts électroniques a engendré des certificats à hauteur de 72 GWhcumac pour les travaux 2006/2008 et 28 GWhcumac pour 2009/2010. Le Syndicat poursuit ses efforts dans cette direction et va déposer un plan d'action en économie d'énergie pluriannuel dont l'objectif est de résorber la totalité des sources énergivores du parc dont il a la gestion.



Le 20 novembre 2012, une visite sera organisée en partenariat avec le SIEG 63 sur le site du Philips' OLAC (Outdoor lighting application center). Information à venir.

L'aide aux petites collectivités programmée par l'Etat

La mesure concerne les 31 900 communes de moins de 2 000 habitants qui regroupent plus de 25 % de la population française (15 millions de personnes). Celles-ci ont une capacité d'investissement limitée et des infrastructures d'éclairage public, notamment les armoires électriques placées sur la chaussée, souvent très vétustes. Il s'agit de traiter prioritairement les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure qui sont les plus énergivores et représentent un tiers du parc français d'éclairage public et une proportion encore plus importante dans les petites communes. Ces lampes équipent très majoritairement les luminaires type « boule » qui participent par ailleurs grandement aux nuisances lumineuses.

Cette mesure doit répondre à plusieurs objectifs :

- accélérer le taux de rénovation du parc vétuste de l'éclairage public en France pour remplir les engagements européens et internationaux en termes d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 et 2050 ;

- réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public des communes concernées au moins d'un facteur 2 ;
- limiter l'effet de pointe sur le réseau électrique français, lié au foisonnement des appels de puissance entre 17 h et 20 h. Les communes qui rénovent leur éclairage pourraient réduire de plus de 25 % leur appel de puissance ;
- anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur de mercure en avril 2015 (le délai de disparition des équipements en place sera ensuite d'au moins 10 ans) et les textes législatifs français à paraître imposant des actions pour réduire les nuisances lumineuses ;
- préserver l'emploi et développer les compétences et l'innovation : les équipements d'éclairage public sont fabriqués essentiellement en France et installés par des entreprises établies en France ;
- réduire les nuisances lumineuses.

À l'issue de la Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique, l'ADEME a été chargée de déployer ce dispositif d'aide aux collectivités.

Les actions éligibles devront avoir un objectif minimum de réduction des consommations de 50 % des lanternes rénovées et viser en priorité les luminaires type « boule » pourvus de lampes à vapeur de mercure. Le nombre de foyers lumineux subventionnés sera au maximum de 50 par commune.

L'aide sera calculée par point lumineux et inclura l'ensemble « source, luminaire, candélabre, ballast » et la part correspondante éventuelle des travaux sur l'armoire électrique, des travaux de voirie et des systèmes de gestion de l'éclairage. Un forfait de 360 € HT par point est fixé pour toutes opérations permettant de réduire d'un facteur 2 les consommations (équivalent à 30 % du montant des travaux environ) ; pour les opérations plus ambitieuses, une aide plafonnée à 3000 € HT par foyer est annoncée.

En Région Auvergne, les 4 syndicats départementaux d'énergie / d'électricité seront chargés d'instruire les dossiers de demande d'aides des communes leur ayant délégué leur compétence EP. Un diagnostic des installations devra être préalablement effectué selon un cahier des charges ADEME, afin de fixer le périmètre des travaux et les objectifs de réduction de consommations.

Communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit

NOTA : liste non exhaustive établie par un recensement non officiel et sur la base de la connaissance de l'APCEN

ENQUETE

Si votre collectivité ne figure pas sur cette carte alors que l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit de manière partielle ou totale est pratiquée, nous vous invitons à nous retourner le coupon ci-joint.



★ > 1000 habitants
★ < 1000 habitants

ACTIVITÉS DE L'ADUHME



Edition d'un guide sur la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents de planification

A l'heure où le prix des carburants s'envole, alors que nous avons subi une période longue de grand froid, il convient de s'interroger sur l'utilisation que nous avons de l'énergie à la fois pour nos déplacements et

dans nos logements. La contrainte énergétique doit désormais jouer un rôle fondateur dans les décisions de localisation du logement qui conditionnent le choix des modes de déplacement ; elle doit devenir un motif de planification et d'organisation territoriale.

Partant de ce constat, l'Aduhme et le CAUE du Puy-de-Dôme ont décidé d'associer leurs compétences pour aider les collectivités à prendre en compte les enjeux énergie et climat dans leurs documents de planification, notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Un guide est en cours de rédaction afin de donner méthodes et outils pour que les préoccupations énergétiques deviennent incontournables en préalable à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme et de déplacement.

Formation à l'éco-construction avec Issoire Communauté

La Communauté de communes d'Issoire Communauté se préoccupe fortement de la performance énergétique de ses bâtiments en construction neuve ou en réhabilitation.



Afin de monter en compétences sur différentes techniques d'éco-construction et d'éco-rénovation, l'Aduhme a assuré une formation auprès des élus et des agents de la Collectivité.

Elle s'est déroulée en 3 soirées, entre les mois de novembre et décembre 2011, sous forme d'ateliers, puis d'apports de connaissances sur les techniques de conception, de choix de matériaux, des systèmes d'approvisionnement énergétique... Elle a regroupé une dizaine de personnes par session. Cette formation, déjà dispensée dans plusieurs collectivités du département du Puy-de-Dôme, doit permettre aux élus de mieux cerner les enjeux énergie-climat liés aux interventions sur les bâtiments.

Bâtiment et qualité de l'air intérieur : conférence CoTITA(*)

Pour répondre à une demande croissante d'information et d'échanges sur les risques sanitaires dans les constructions, la CoTITA Centre-Est a organisé le 22 novembre 2011 à Clermont-Ferrand une journée technique intitulée « Concilier la performance énergétique des bâtiments et l'impact sur la santé ». L'Aduhme en a assuré l'animation.

Son public fut composé des services techniques des collectivités territoriales et de l'État intervenant dans le domaine du bâtiment, des professionnels du bâtiment et des organismes en lien avec la construction durable, des unions régionales des professionnels de santé. L'objectif a été de rappeler à la communauté technique locale que la qualité de l'air intérieur est un enjeu de santé publique, qui doit être pris en compte au même titre que la performance énergétique.

Plus d'informations : www.cotita-centre-est.fr

(*) CoTITA : Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement

Les adhérents de l'Aduhme

Collège 1

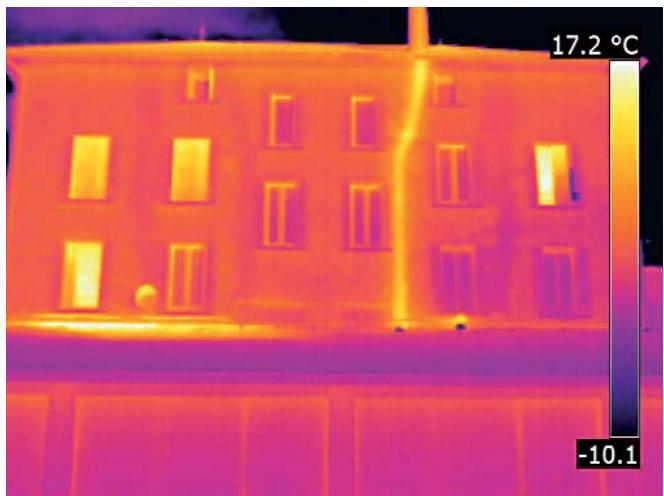
Personnes morales, fondateurs de l'association

- Ville de Clermont-Ferrand
- ADIL 63
- Auvergne Habitat SA
- Logidôme
- Ophis Puy-de-Dôme
- SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais

Collège 2

Collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale

- Conseil Général du Puy-de-Dôme
- Ambert
- Ardes Communauté
- Aubière
- Aulnat
- Beaumont
- CC de la Montagne thiernoise
- CC du Pays d'Olliergues
- CC du Pays-de-Courpière
- CC Haute Combraille
- CC Les Cheires
- Cébazat
- Chabreloche
- Châteaugay
- Châteldon
- Clermont Communauté
- Cournon d'Auvergne
- Gergovie Val d'Allier Communauté
- Gerzat
- Issoire Communauté
- Manzat
- Ménétrol
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Pont-du-Château
- Randan
- Riom
- Riom Communauté
- Rochefort Montagne
- Romagnat
- Saint-Clément-de-Régnat
- Saint-Genès-Champanelle
- Saint-Germain-l'Herm
- SMAD des Combrailles
- Thiers
- Vollore-Montagne
- Volvic



Thermographie : formation des professionnels et accompagnement des bailleurs

Cet hiver, l'Aduhme a poursuivi son action de sensibilisation et d'aide à la décision par la thermographie du patrimoine de ses adhérents.

La nouveauté, cette année, c'est la sensibilisation des entreprises

intervenant sur les chantiers de « réhabilitation énergétique » notamment celui des quatre bailleurs sociaux par ailleurs membres fondateurs de l'association.

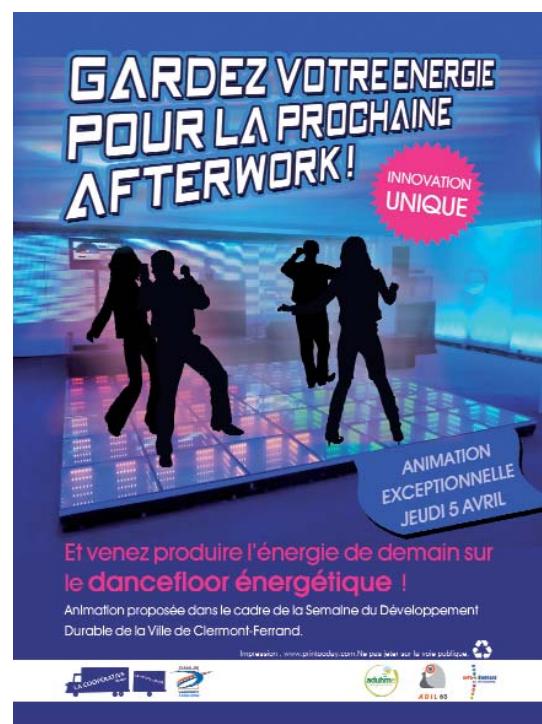
Elle peut prendre différentes formes :

- une intervention à l'occasion de rencontres organisées par les fédérations (FFB, CAPEB...);
- une intervention lors d'une réunion de chantier suivie d'une visite du site camera IR à la main ;
- une simple visite du site en cours de chantier accompagnée par les entreprises.

Contact Aduhme : Bruno Ladray 04 73 42 30 93

Le rendez-vous de la Semaine Nationale du développement durable

Du 1^{er} au 7 avril prochain aura lieu la Semaine Nationale du Développement Durable, événement auquel la Ville de Clermont-Ferrand participe. Son thème majeur : Energie, Habitat, déchets : la ville produit, la ville consomme.



A cette occasion, l'Aduhme coordonnera un événement tout public organisé à la Coopérative de Mai lors de la soirée Afterwork du 5 avril à partir de 18h30. Une animation proposera à ceux qui le souhaitent de pouvoir mesurer l'impact de leurs mouvements en matière d'électricité grâce à une plate-forme dansante géante actionnant des générateurs permettant ensuite de produire de la lumière.

Lors de cette semaine, de nombreuses animations et actions de sensibilisation seront proposées dans toute la Ville, notamment à l'Espace Pierre Laporte du Centre Jaude où l'ADIL 63 exposera sur les éco-matériaux.



Collège 3

Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- ERDF
- GrDF Clermont-Ferrand

Collège 4

Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et associations professionnelles

- FFBTP du Puy-de-Dôme
- FEDENE
- Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC)

Collège 5

Associations et personnes physiques concernées par le domaine d'activité de l'agence

- Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (COFOR 63)
- Association des Ingénieurs en Chauffage, Ventilation et Froid (AICVF)
- Association Française de l'Eclairage (AFE) Auvergne Berry Limousin
- Association "Les Amis des Paysans d'Auvergne"
- ATEE
- ATMO Auvergne
- Auvergne Promobois
- Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)
- IUT d'Allier / Université Blaise Pascal
- Mission des Relations Internationales
- Rizzato Jean-Luc
- UFC Que choisir ?

Collège 6

Les membres d'honneur

ADEME Délégation Régionale Auvergne

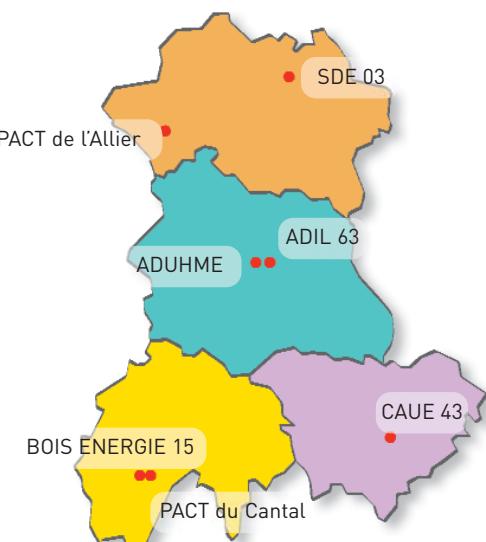
L'action du Réseau des Espaces INFO→ÉNERGIE en Auvergne



L'Aduhme poursuit, en assistance à l'ADEME, son accompagnement à l'animation du Réseau régional des Espaces INFO → ÉNERGIE. L'objectif est bien de valoriser le service mis à disposition des habitants et des collectivités d'Auvergne dont le rôle est de conseiller, accompagner et sensibiliser de façon gratuite, neutre et objective sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour amplifier la connaissance de ce service, des newsletters et des campagnes d'affichage dans différents lieux sont programmées pour les mois à venir.

Pour tout savoir sur les Espaces INFO→ÉNERGIE : N°Vert 0 800 503 893
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Réunion technique : Comment prendre en compte les enjeux énergie-climat dans un Plan Local de l'Urbanisme



Cette rencontre, organisée par l'agence locale et le CAUE du Puy-de-Dôme le 13 décembre dernier a permis d'aborder les nouveautés réglementaires du Grenelle de l'Environnement puis les outils mis en place sur l'agglomération grenobloise pour répondre aux enjeux énergie-climat dans les opérations d'urbanisme. Enfin l'exemple d'un PLU-carbone local a présenté le travail concret d'une commune sur un outil de planification.

70 personnes ont participé à cette rencontre.

Retrouvez toutes les interventions dans notre Espace de téléchargements sur notre site www.aduhme.org



Déplacement à Aurillac pour la visite d'un bâtiment à énergie positive, siège administratif du Crédit Agricole Centre France

Le 14 décembre 2011, 24 personnes ont participé à la visite d'un bâtiment tertiaire à énergie positive siège du Crédit Agricole Centre France à Aurillac. Ce bâtiment de 6 000 m² accueille 250 personnes et se conforme déjà aux normes prévues pour 2020 dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Si ce bâtiment est à l'architecture avant-gardiste, en avance sur la réglementation actuelle, avec une part importante de bois dans la construction, ainsi qu'une part prépondérante d'énergies renouvelables (géothermie, solaire photovoltaïque), c'est sans doute la démarche effectuée envers les usagers qui a le plus intéressé les participants.

En effet, le Crédit Agricole Centre France a effectué un gros travail d'accueil des salariés, avec explication des particularités de fonctionnement de ce bâtiment et maintient une action de long terme sur les comportements vertueux : préférer l'escalier à l'ascenseur, respecter l'orientation automatique des stores, régler les luminaires, éteindre les équipements bureautiques en quittant son poste... Guide de l'utilisateur, groupes de travail, réunions d'informations régulières sont les points forts sur l'usage de ce bâtiment à énergie positive, qui a renforcé l'intérêt des participants.

AGRICULTURE DURABLE



Biogaz et méthanisation

La méthanisation est un sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt. C'est ainsi que l'Aduhme est intervenue fin 2011 avec GrDF lors du Carrefour des Maires à Clermont-Ferrand puis au lycée Pierre Joël Bonté à Riom pour



l'association AICVF* afin de présenter aux collectivités et aux bureaux d'études, les techniques de méthanisation et de valorisations possibles du biométhane (cogénération, injection). Ces 2 interventions ont réuni plus d'une centaine de personnes.

L'année 2012 commence « plein gaz » avec un accompagnement de l'Aduhme auprès de l'association d'agriculteurs Energie 3D basée à Saint-Maignier (63). Une intervention le 7 février a déjà permis de mobiliser une quarantaine de personnes.

Le 16 mars, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a organisé, en partenariat notamment avec l'Aduhme et Bois Energie 15, un déplacement à Aurillac autour du montage d'un projet de méthanisation, avec la visite d'une centrale et l'intervention d'experts.

[Plus d'information Virginie DELAGE au 04 73 65 64 00.](#)

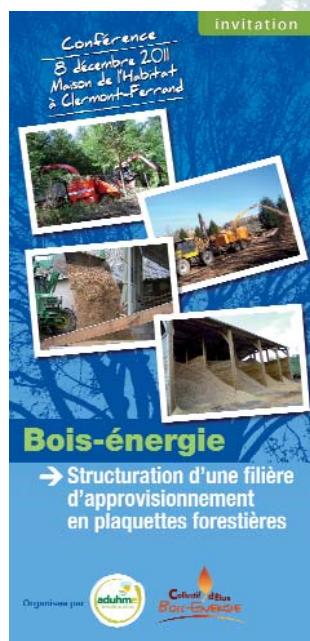
En parallèle, l'Aduhme a pour objectif d'enrichir son observatoire de l'énergie et du climat en lançant une étude de gisement et de potentiel des matières méthanogènes sur le territoire du Puy-de-Dôme, soutenue notamment par le Conseil Général. Dans ce cadre, elle accueille un stagiaire qui aura pour mission de travailler sur cette étude.

*AICVF : Association des Ingénieurs en Climatique, Ventilation et Froid

AU COIN DU BOIS



Conférence structuration d'une filière d'approvisionnement en plaquettes forestières



Dans une région fortement boisée telle que l'Auvergne, les sous-produits issus de la gestion forestière constituent une ressource énergétique très importante mais encore peu valorisée.

L'Aduhme a organisé cette conférence dans l'objectif de dresser un état des lieux de la filière plaquettes forestières et, à travers l'expérience d'autres territoires, d'identifier les conditions nécessaires à la struc-

turation d'une filière pérenne sur le département du Puy-de-Dôme.

La conférence, qui a eu lieu le 8 décembre 2011 à la Maison de l'Habitat, a rassemblé plus de 60 personnes, représentants de collectivités et acteurs de la filière forêt bois en Auvergne.

[Programme détaillé et interventions consultables dans l'espace téléchargement du site www.aduhme.org](#)



ont été proposées sur la thématique de l'impact environnemental de la combustion du bois et sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie.

Extension du réseau de chaleur bois d'Ambert

La Ville d'Ambert poursuit sa politique en faveur du bois-énergie. A partir de la chaufferie bois du complexe sportif du Coral, les élus ont décidé de réaliser une extension du réseau de chaleur de 2,2 km permettant d'alimenter plusieurs bâtiments publics (collège, lycée, école, maison des jeunes, tribunal, médiathèque...) et privés (Congrégation Ste-Dominique, 20 particuliers).

Une chaudière bois granulés de 1 MW sera installée en appont de la chaudière bois plaquettes existante.

Les travaux sont en cours de réalisation.

Salon Panorabois 2012

L'agence locale a tenu un stand commun avec les autres EIE/structures d'animation de la filière bois-énergie en Auvergne, dans le cadre du Salon Panorabois qui s'est tenu du 20 au 22 janvier à la Grande Halle d'Auvergne.

Ce salon est le rendez-vous incontournable des acteurs de la filière bois et forêt de la région Auvergne. Plusieurs conférences

Appel à projets "Chaleur renouvelable" bois-énergie 2012 en Région Auvergne

Les partenaires financiers du CPER Auvergne ont mis en place une nouvelle procédure d'instruction des dossiers de demande de subvention pour les projets bois-énergie en 2012.

[Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site www.auvergne.ademe.fr.](#)

EN BREF

Une nouvelle directrice pour l'ADEME Auvergne



© ADEME

La Direction régionale Auvergne de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a changé de Directeur. Nathalie FRELIER, qui succède à Rémi CHABRILLAT, était depuis 2006, Directrice régionale adjointe à l'ADEME Rhône-Alpes.

Après un Magistère Développement des Ressources Humaines à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, elle commence sa carrière en 1990 à l'Institut Pasteur de Lille comme Chargée de mission à la Direction des Ressources Humaines, puis à la Direction Générale et enfin comme Responsable de la gestion des contrats de recherche et des aides institutionnelles à la Direction des Services Financiers.

Bienvenue à elle dans notre région.

Appel à projets : réhabilitation Bâtiment Basse Consommation à Qualité Environnementale



respectueuses de l'environnement et à des conditions économiques acceptables, promouvoir de telles opérations sur le territoire auvergnat, notamment dans les logements collectifs sociaux ou privés, et les bâtiments tertiaires à vocation sanitaire et sociale.

Pour ce faire, il :

- soutiendra la réalisation de bâtiments exemplaires pour leurs performances énergétiques et mettant en oeuvre des solutions techniques aisément reproductibles,
- favorisera l'émergence de filières locales pour la production et la mise en oeuvre d'écomatériaux,
- réalisera un suivi des performances thermiques et énergétiques des bâtiments sélectionnés,
- organisera le retour d'expériences sur ces réalisations auprès des maîtres d'ouvrages et des professionnels : documents, visites, formations.

La clôture de l'appel à candidature est fixée au 2 avril 2012.

[Plus d'information sur www.aduhme.org](http://www.aduhme.org)

L'ADEME, la Région et l'Europe renforcent en 2012 leur action en faveur de la réhabilitation thermique performante des bâtiments en lançant un nouvel appel à projets.

Ce 4^e appel à projets se place dans la perspective de l'objectif de réduction d'un « facteur 4 » à l'horizon 2050 des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments existants en Auvergne.

Il a pour objectifs de : démontrer la faisabilité de rénovations performantes en énergie



Beaumont : la Maison du Chantier sur le site de l'Hôtel de Ville

La Ville de Beaumont restructure et agrandit son Hôtel de Ville pour en faire un bâtiment exemplaire sur les plans énergétiques et environnementaux. Afin d'approfondir ce projet, la commune a mis en place une Maison du Chantier à proximité immédiate des travaux. Cette structure informera sur l'avancement des travaux, mais aussi sur le développement durable et globalement sur le projet d'éco-quartier Cœur de Ville dans lequel s'insère le projet. Avec les différentes constructions BBC des bailleurs sociaux sur la commune, l'Hôtel de Ville vient confirmer l'avancée de la Ville vers le Beaumont Basse Consommation.

SRCAE, Schéma Régional Climat Air Energie

Le SRCAE a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions. Il est co-élaboré par l'Etat et la Région.

Les Plans Climat Energie Territoriaux, généralisés pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, devront être compatibles avec les orientations du schéma régional, de même que les Plans de déplacements urbains.

L'Etat et la Région Auvergne ont engagé le processus d'élaboration du SRCAE depuis le 8 février 2011. Le projet de SRCAE a été approuvé par l'Etat et validé par l'Assemblée régionale.

Il est actuellement consultable sur les sites internet du Conseil régional :
www.auvergne.org/environnement.html
et de la DREAL :
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

2012 : l'année internationale de l'énergie durable pour tous

Reconnaisant l'importance de l'énergie pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012, Année internationale de l'énergie durable pour tous.

Cette Année internationale de l'énergie durable pour tous est l'occasion de sensibiliser à l'importance d'améliorer l'accès durable à l'énergie, l'efficience énergétique, et l'énergie renouvelable aux niveaux local, régional et international.

Les services énergétiques ont un effet profond sur la productivité, la santé, l'enseignement, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau ainsi que les services de communication.

C'est pourquoi l'absence d'accès à une énergie propre, abordable et fiable entrave le

développement humain, social et économique et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pourtant, 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à une énergie moderne, tandis que trois milliards de personnes dépendent de la « biomasse traditionnelle » et du charbon comme source principale de combustible.

Bienvenue à cinq nouveaux adhérents à l'Aduhme

Cinq nouveaux adhérents sont venus gonfler les rangs de l'association : le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Issoire Communauté, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Combrailles (SMADC), Saint-Genès-Champanelle et Volvic.

Ils contribueront, à n'en pas douter, à la mise en œuvre de l'objet social de l'Aduhme.

Tous nos adhérents sur notre site www.aduhme.org

Nos adhérents à l'affiche



À l'occasion de ses 15 ans, l'association a réalisé une exposition valorisant les bonnes pratiques de ses adhérents autour des thèmes de l'utilisation rationnelle de l'énergie, maîtrise de l'énergie, construction durable, énergies renouvelables, atténuation du dérèglement climatique. Une trentaine de posters ont déjà été conçus à ce jour.

Cette exposition est à disposition des communes et structures qui le souhaitent.

Contact Aduhme : Stéphanie GALAND 04 73 42 30 91

Collectivités, professionnels, l'Aduhme peut vous aider

- Travailler sur la performance énergétique de votre patrimoine ?
- Faire appel aux énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, etc.) ?
- Développer un éco-quartier sur votre commune ? Réviser votre document d'urbanisme (PLU) ?
- Faire de l'énergie durable un levier de développement et d'aménagement de votre territoire ?
- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre ?

L'Aduhme vous apporte son expertise en matière d'énergie et accompagne le suivi technique de vos projets.

L'Aduhme a été créée par la Ville de Clermont-Ferrand et l'ADEME avec le soutien de l'Union Européenne. Ville et agence œuvrent en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

INFO → ENERGIE en AUVERGNE



Soutenu par :



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Sébastien Contamine - RÉDACTEUR : Stéphanie Galand, Aude Lenoir, Bruno Ladray, Pierre Besson, Sylvain Avril et Sébastien Dufour - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marie-Hélène Estival

Aduhme, 129 av. de la République 63100 Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 42 30 90 - Fax : 04 73 92 78 21 - contact@aduhme.org - www.aduhme.org - Lettre consultable sur www.aduhme.org

IMPRIMÉE SUR PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT - ISSN : 1969 - 0983 - CRÉDIT PHOTOS : Aduhme, J. Cambier, Mairie d'Aulnat, Mairie de Beaumont, M. Astier, Crédit Agricole, FNCCR, Philips

CONCEPTION ET RÉALISATION © Chaumeil 04 73 93 13 96